

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-1438

présenté par

Mme Le Pen et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 27**ÉTAT B****Mission « Outre-mer »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Emploi outre-mer	0	2 000 000
Conditions de vie outre-mer	2 000 000	0
TOTAUX	2 000 000	2 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le logement en outre-mer souffre d'une offre insuffisante et inadaptée aux profils des demandeurs, d'un étalement urbain au détriment des surfaces agricoles et d'une déshérence des centres-bourgs et réseaux routiers saturés. Pire, le logement insalubre est une donnée trop répandue : on dénombre 100 000 logements indignes, dont 25 000 à Mayotte et 20 000 en Guyane.

Face à ce constat, le Plan logement outre-mer 2015-2019 (PLOM 1) n'a pas tenu son objectif de construire et de réhabiliter 10 000 logements par an. Le PLOM 2 (2019-2022) a fait l'objet d'un

rapport critique du Sénat le 1er juillet 2021, de même que la délégation aux outre-mer de l'Assemblée Nationale de février 2022.

Pour un montant symbolique au regard des enjeux de logement en Outre-mer, le présent amendement prévoit une enveloppe supplémentaire de 2 millions d'euros pour cette politique du logement outre-mer.

A cette fin, une hausse de crédits de 2 millions d'euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement est proposée pour l'action n°01 du programme 123 « Conditions de vie Outre-mer », compensée par une diminution du même montant, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, de l'action n°01 du le programme 138 « Emploi Outre-mer ». En cas d'adoption du présent amendement, il est demandé au Gouvernement de renoncer à cette dernière compensation.